Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 029-200085439-20260518-D0622026-DE

Délibération n° 062-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Monsieur Didier GOUBIL, Maire,

Date de la convocation : 11 mai 2026

Présents : Didier GOUBIL – Nicole TANGUY – Philippe GUELLAFF – Viviane MOISAN – Rémi ROLLAND – Odile CORVEST – Laurence LE MANACH - — Goulven HUITOREL - Jimmy TOUATI – Marie JUSSEAUME – Angélique HAMARD – Patrick TALLEC - Pierre-Baptiste GELARD - Etienne PROTHON – Erwann DIRAISON – Mathieu DINASQUET - Vincent LE BOURG

Absents excusés : Antoine GRANNEC –- Nathalie LE MOAL – Floriane BERTHAULT - Gwenn LE DAIN – Eloïse GLOU – Déborah BELEC

Nb de conseillers en exercice : 23 Nb de présents : 17 Nb de votants : 17

OBJET : ONF – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ENTRETIEN DE LA VOIE COMMUNALE DITE « VOIE ROMAINE » TRAVERSANT LA FORET DOMANIALE DE HUELGOAT

Le Maire informe l'assemblée qu'une convention d'entretien de la voie communale dite « voie romaine » traversant la forêt de Huelgoat, été signé fin 2010 entre les communes de Locmaria-Berrien, de Berrien et l'ONF, pour une durée de 15 ans.

Cette convention est aujourd'hui échue.

Dans cette convention, il était prévu les engagements suivants :
. Entretien et réfection généralisée de la chaussée par l'ONF,
. Coupes d'emprise et élagage réalisés par les communes,
. Limitation de l'usage de la voie :
  - Limitation de la vitesse à 30 km/h par arrêtés municipaux,
  - Mise en place de panneaux de signalisation

Actions non réalisées ou insuffisantes :
. Absence de coupe d'emprise ou d'élagage,
. Absence de limitation effective de la vitesse (pas d'arrêtés ni de signalisation mis en place).

Le Maire précise à l'assemblée que, suite à une rencontre entre l'ONF et les Maires des communes de Poullaouen et de Berrien, il a été convenu des engagements suivants :
. Les Maires des 2 communes souhaitent renouveler la convention sur des bases similaires, en y intégrant les nouveaux enjeux identifiés (DFCI, quiétude et sécurité des promeneurs),
. Souhait d'honorer les engagements de la convention précédente par :
. Réalisation d'une coupe d'emprise au sécateur sur pelle,
. Pilotage de l'opération par la commune de Poullaouen,

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 029-200085439-20260518-D0622026-DE

Délibération n° 062-2026

. Prise des arrêtés municipaux visant à restreindre la circulation et le stationnement des camping-cars, accompagnée de la pose de panneaux aux 3 entrées de la voie romaine.

Le Maire propose à l'assemblée d'émettre un avis sur le contenu de la future convention tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
. Accepte que la commune renouvelle auprès de l'ONF la convention d'entretien de la voie romaine traversant la forêt domaniale de Huelgoat,
. Valide les engagements des communes dans la future convention tels qu'exposés ci-dessus par le Maire,
. Autorise le Maire à signer la convention d'entretien auprès de l'ONF.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier GOUBIL

